Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213501257-20261029-2026_106-DE

COMMUNE DE LA GUERCHE DE BRETAGNE

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

N° 2026 - 106

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27
Quorum : 14
Présents : 24
Représentés : 03
Votants : 27
Date de la convocation : 21 octobre 2026 | **Date de l'affichage :** 21 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf octobre à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de La Guerche-de-Bretagne, sous la présidence de Monsieur Antoine GEFFRAY, Maire.

Présents : Antoine GEFFRAY, Maire – Daniel FEVRIER – Sandrine DYLIS – Carole LEGUENET, adjoints – Thérèse SAUDRAIS – Brigitte GARDAN – Laurence POIRIER – Dominique MARION – Yannick BESNARD – Thierry BARRON – Marc LEBOISNE – Nadine BACHELIN – Véronique BRASSIER – Marie-Claire MORLIER – Idrys CLARAC – Anne TAILLANDIER – Nicolas POIRIER – Lionel COSSON – Christine FREIN – Madeleine VIEL – Guillaume CHANTREL – Angélique NOBLANC – Maxime ROCHETTE – Clément VAN CAUTEREN

Excusés : Katia BONNANT pouvoir à Antoine GEFFRAY - Olivier DESPREZ pouvoir à Daniel FEVRIER – Sébastien LAMY pouvoir à Marc LEBOISNE -

Clément VAN CAUTEREN a été élu secrétaire de séance.

Objet de la délibération : FINANCES – PARTICIPATION DES COMMUNES ET/OU ECOLES AU FESTIVAL BULLES DES PRÉS – (Nomenclature : 7.10) -

M. le Maire laisse la parole à Carole LEGUENET, adjointe en charge de la communication, de l'animation et de la culture, pour la présentation de ce dossier.

Elle indique que, lors du dernier festival Bulles des Prés qui a eu lieu du 23 septembre au 3 octobre 2026, les auteurs sont intervenus dans les écoles de : Argentré-du-Plessis, Brielles, Domalain, Étrelles, Louvigné-de-Bais, Moulins et Visseiche, et dans les écoles de La Guerche de Bretagne.
Les auteurs sont rémunérés par la ville de La Guerche. Il est proposé de facturer une participation aux bénéficiaires de ces interventions, sur la base de 125 € par intervention (en classe ou en médiathèque) et 100 € pour un après-midi dédicace.
Compte-tenu des rencontres programmées, il est donc proposé au conseil municipal de fixer les participations financières des communes selon le tableau ci-dessous :

Domalain	250 €
Étrelles	250 €
Argentré-du-Plessis	490 €
Argentré-du-Plessis (collège)	350 €
Brielles	125 €
Louvigné-de-Bais	250 €
Visseiche	125 €
Moulins	125 €
Vitré	300 €

2, rue du Cheval Blanc – 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE
02 99 96 21 09
E-mail : mairie@laguerchedebretagne.fr

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213501257-20261029-2026_106-DE

COMMUNE DE LA GUERCHE DE BRETAGNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- ***FIXE la participation financière des communes et écoles pour l'intervention des auteurs dans le cadre du festival Bulles des Prés comme présenté,***
- ***AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire.***

Fait à La Guerche de Bretagne,
Le 5 novembre 2026

Clément VAN CAUTEREN
Secrétaire de séance

Antoine GEFFRAY
Maire

MAIRIE DE LA GUERCHE DE BRETAGNE
LA GUERCHE
35130

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la réception en Préfecture le
Et de la publication ou notification le

2, rue du Cheval Blanc – 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE
02 99 96 21 09
E-mail : mairie@laguerchedebretagne.fr